



Bonjour MME HARNOIS  
Facture du 22/03/2010

MME HARNOIS MICHELE  
10 R DE LA MARINE  
56260 LARMOR PLAGE

**Vos informations**

N° de Facture : 657931462  
 Votre référence client : 1-8ZDN4TV  
 Votre ligne facturée : (\*dont n° neufbox)  
 02 97 33 72 11\*  
 Votre email de contact :  
[michele.harnois@sfr.fr](mailto:michele.harnois@sfr.fr)

Pour gérer votre compte ou trouver les réponses à vos questions allez vite sur :  
[www.sfr.fr](http://www.sfr.fr)

**OFFRE DU MOIS**  
 \*\*\*Nouveauté\*\*\*

Depuis le 1er janvier 2010, SFR inclut les **appels illimités vers le Maroc** dans l'offre neufbox de SFR\*.

Pour plus d'informations, consultez le verso de cette facture ou le site [www.adsl.sfr.fr](http://www.adsl.sfr.fr)

**Prestations facturées pour votre ligne**

Les abonnements et forfaits sont facturés pour le mois à venir (sauf chaînes TV). Le montant des communications téléphoniques (hors ou au delà du forfait) est calculé depuis votre dernière facture. Voir détail en pages suivantes.

	EUR T.T.C.
<input type="checkbox"/> <b>Vos abonnements, forfaits et options</b>	<b>29,90</b>
Abonnements et Forfaits	29,90
Equipements	0,00

<input type="checkbox"/> <b>Montant de cette facture</b>	EUR H.T.	T.V.A.	EUR T.T.C.
T.V.A. sur les encaissements (19,6 %)		2,60	
T.V.A. au taux réduit sur les services de radiodiffusion audiovisuelle (5,5 %)		0,73	
<b>Total facturé pour l'ensemble de votre compte</b>	<b>26,57</b>	<b>3,33</b>	<b>29,90</b>

<b>MONTANT TOTAL prélevé le 06/04/2010</b>	<b>EUR T.T.C.</b> <b>29,90</b>
--	-----------------------------------

Les lignes sans consommation au cours de la période n'apparaissent pas sur la facture. Les montants unitaires sont arrondis au centième le plus proche. Leur somme peut différer du montant total. Pour tout contact consulter les coordonnées en page 2.

**Avis de prélèvement automatique**

MERCI DE NE PAS ENVOYER DE CHEQUE

Nom de la Banque : CAISSE INTERFEDER CREDIT MUTUEL  
 Titulaire du compte : HARNOIS MICHELE  
 Code établissement : 15589  
 Code Guichet : 56940  
 Numéro de compte : Masqué pour confidentialité

<b>Prélèvement à partir du :</b>	<b>06/04/2010</b>
<b>Montant du prélèvement :</b>	<b>29,90 €</b>

## Depuis le 1er Janvier 2010, SFR enrichit son offre de téléphonie à l'international : avec l'offre neufbox de SFR vous pouvez désormais appeler en illimité le Maroc\*

\* Du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2011, pour tous les clients neufbox de SFR, appels illimités depuis le poste fixe branché sur la neufbox vers les postes fixes au Maroc, hors appels vers les numéros à mobilité restreinte de l'opérateur Wana. Au delà, ces appels pourront être facturés au tarif applicable aux appels en présélection vers le Maroc disponible sur [www.sfr.fr](http://www.sfr.fr)

### CONTACT

#### Vous souhaitez nous contacter ou gérer votre compte?

##### @ Votre espace client sur [sfr.fr](http://sfr.fr)

⇒ **Rubrique Mon Compte** pour gérer vos offres, ajouter des options ou suivre votre commande, consulter vos factures, créer de nouvelles adresses e-mail...

⇒ **Rubrique Assistance** pour retrouver les réponses à vos questions administratives, commerciales ou techniques.

 **Service Client Interactif** pour connaître nos tarifs, suivre votre encours de forfait téléphonique ou régler votre facture par CB suite à un retard ou incident de paiement.

➔ **0 805 701 801** (appel gratuit depuis un poste fixe)

 **Assistance technique et commerciale** pour tout autre renseignement, **7j/7, de 8h à 22h**

➔ **10 77** (Temps d'attente gratuit depuis une ligne neufbox, puis tarif d'un appel local depuis une ligne fixe en France métropolitaine)

 **Important : munissez-vous de l'ANNEXE de votre facture lors de votre appel** (page suivante)

 **Par courrier :** SFR - Service Client neufbox et fixe  
TSA 30144  
94098 CRETEIL CEDEX

### COMPRENDRE VOTRE FACTURE

#### Période facturée

Votre facture vous est adressée chaque mois.

Sur votre facture, votre abonnement Internet haut débit, certains services, ainsi que vos forfaits téléphoniques sont facturés pour le mois à venir. Ce montant sera le même sur chacune de vos factures sauf si vous décidez de modifier votre offre. Le montant des communications téléphoniques (hors ou au delà du forfait) est calculé depuis votre dernière facture.

#### Principales rubriques de votre facture

##### Dans l'ANNEXE de votre facture :

Située sur la page suivante de cette facture, l'ANNEXE détaille tous vos services (avec la période correspondante de facturation) ainsi que la répartition de vos appels par destination, par ligne, et par offre si vous possédez par exemple un forfait téléphonique. N'hésitez pas à la consulter dès que vous avez une question sur votre facture.

**Abonnements, forfaits et options :** les offres, services et promotions auxquels vous avez souscrit.

**Communications téléphoniques :** le montant de vos appels.

Les « communications au-delà et/ou hors forfait(s) » sont les communications en dépassement du forfait ou dont les destinations ne sont pas incluses dans votre forfait.

**Services exceptionnels :** montant des services ponctuels ou occasionnels.

Le DETAIL de vos communications et services (date, heure, durée, destination et prix) est consultable sur votre facture électronique disponible depuis le portail [sfr.fr](http://sfr.fr), rubrique Mon Compte. Vos appels compris dans un forfait de communications sont comptabilisés à 0. Concernant la durée facturée de certains numéros spéciaux, elle peut être indiquée en nombre d'UT (Unité de Taxation).

La facture détaillée est un service gratuit disponible sur simple appel à l'assistance commerciale.

**Vous souhaitez plus d'information sur votre facture?**  
**Rendez-vous sur votre portail [www.sfr.fr](http://www.sfr.fr)**  
⇒ Rubrique assistance

### CONDITIONS DE PAIEMENT

- Le règlement anticipé des factures ne donne lieu à **aucun escompte**.
- Les sommes dues par le Client à SFR au titre du Contrat de Service feront l'objet d'un paiement par prélèvement automatique sur son compte ou sa carte bancaire dans un délai de quinze jours suivant la date d'émission de la facture correspondante. En cas de règlement par un autre mode de paiement, SFR se réserve la possibilité de facturer au Client une somme forfaitaire mensuelle de quatre euros par facture.
- Les factures émises en vertu du Contrat de Service, si elles ne sont pas réglées, totalement ou partiellement, à leur échéance, portent intérêt, après mise en demeure restée sans effet pendant quinze jours à compter de son envoi, au taux d'intérêt légal en vigueur à la date d'émission de la facture concernée.



## Annexe de votre facture

<b>Vos abonnements, forfaits et options</b> *	<b>Période / Durée</b>	<b>Prix unitaire / mois EUR T.T.C.</b>	<b>Montant EUR T.T.C.</b>
<b>☐ Abonnements et Forfaits</b>			
100% NeufBox (avec Ligne) - Internet / Téléphone illimité / Abo. Téléphonique	15/03/2010 - 14/04/2010 (1 mois)	29,90	29,90
<b>☐ Equipements</b>			
NeufBox mise à disposition	15/03/2010 - 14/04/2010 (1 mois)	0,00	0,00

\* Pour mieux connaître les caractéristiques des forfaits souscrits rendez-vous sur [www.sfr.fr](http://www.sfr.fr)



Détail de vos communications

Facture n° 657931462



